

691/AE-Dev.

USUMBURA

8 avril 1948.-



MINUTES

DE VISAS

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer que le Gouvernement Général m'avise de ce que toutes les exportations à destination de l'Union Sud-Africaine doivent être payées en livres sud-africaines et non pas en livres sterling.

Dorénavant ne pourront être agréées les demandes d'autorisation d'exportation qui ne seraient pas établies en conformité avec ces instructions.

Je vous prie de vouloir bien en informer les membres de la Chambre de Commerce

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE CHEF DU SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES  
DU RUANDA-URUNDI  
A. D U R A N T

A Monsieur le Président  
de la Chambre de Commerce  
et d'Industrie/Usumbura

A Monsieur le Président  
de l'Indian Chamber of Commerce

à USUMBURA.